



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

| 5 septembre 2025

Plan logements étudiants

**« La carte universitaire et le réseau des universités sont
non seulement une question académique mais aussi
une grande question sociale ».**

*Extrait du discours de politique générale, prononcé par le Premier
ministre Francois Bayrou, le 14 janvier 2025*



Valérie Létard

Ministre chargée du Logement

“

Le logement étudiant est une priorité absolue : aucun jeune ne doit voir ses études compromises faute de toit abordable et digne. Avec mon collègue de l'Enseignement supérieur et de la recherche Philippe Baptiste et sous l'impulsion du Premier ministre François Bayrou, nous avons lancé une feuille de route ambitieuse pour créer 45 000 logements en trois ans, en mobilisant tous les leviers disponibles, de la simplification à l'innovation, en passant par l'expérimentation. Je pense notamment à des solutions très concrètes comme la construction hors-site ou à la transformation de bureaux en logements. J'ai conscience de la gravité de la situation, mais je veux aussi affirmer ma conviction : grâce à la mobilisation de l'État, des collectivités et de l'ensemble des acteurs, nous avons la capacité d'apporter des solutions concrètes, rapides et durables pour nos étudiants. La dynamique est lancée et les premiers résultats sont déjà là.

”

“



Philippe Baptiste

*Ministre chargé de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche*

En renforçant l'offre de logement étudiant, nous luttons contre le principal facteur de précarité étudiante mais c'est aussi tout simplement la capacité des jeunes à réussir leurs études que nous améliorons. C'est pour cela que le Premier ministre a fait de la construction de 45 000 logements étudiants en trois ans une des priorités du pays. Avec la ministre du Logement Valérie Létard, nous sommes aujourd'hui pleinement mobilisés pour atteindre cet objectif. Cela passe par la construction de nouveaux logements mais aussi par une clarification de l'offre et par un meilleur accompagnement des étudiants, notamment boursiers, dans leurs recherches de logement. C'est pour cela que nous sommes en train de lancer la plateforme nationale Mon Logement Etudiant qui a l'ambition de centraliser prochainement l'ensemble de l'offre de logements en résidences étudiantes sociales. Pour relever les défis que nous avons devant nous, j'ai confiance dans la mobilisation de l'État, des CROUS, des collectivités et des bailleurs.

”

Avec près de **3 millions d'étudiants en France**, soit dix fois plus qu'en 1960, l'accès à un logement abordable est un enjeu central de réussite et d'égalité des chances. Cette situation est accentuée dans les métropoles par la concentration de la moitié des étudiants dans les dix villes qui enregistrent le coût de l'immobilier le plus élevé. Ainsi, le logement, **premier poste de dépenses des étudiants**, constitue un facteur de précarité.

Aujourd'hui, notre pays compte environ **250 000 logements sociaux étudiants**, proposés à loyers maîtrisés et ouvrant droit à l'APL. Ce parc, bien que structurant, reste limité face à une population étudiante en constante progression : entre 2020 et 2024, **le nombre d'étudiants a augmenté de 6 %**, accentuant les tensions existantes. En parallèle, près de 45 % de la population étudiante dépend du parc locatif privé.

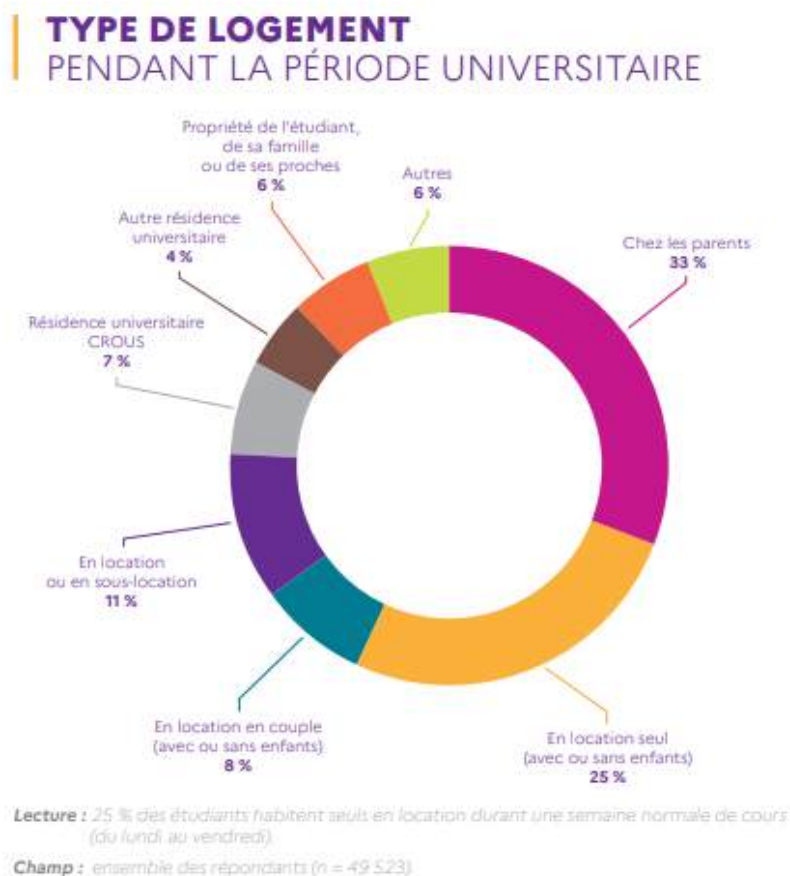
L'enquête « conditions de vie des étudiants » de l'observatoire de la vie étudiante (OVE), documente la diversité des situations des étudiants : en 2023, 44 % d'entre eux habitaient dans le parc locatif privé, 33 % chez leurs parents et 11 % dans une résidence universitaire publique ou privée (12 % se trouvaient dans une autre situation).

Le logement ne doit jamais constituer un obstacle pour nos jeunes dans la poursuite de leurs études. C'est une priorité, car il conditionne directement la réussite universitaire, l'émancipation et l'insertion sociale de toute une génération.

Au cours des dernières années, des efforts conséquents ont été engagés : plus de **36 310 nouvelles places de logement abordable** (logement locatif social – LLS et logement locatif intermédiaire - LLI) ont été construites et mises en service entre 2018 et 2024, et près de **18 300 places ont été réhabilitées dans le parc des CROUS**, offrant un cadre rénové et adapté aux besoins. En 2024, ce sont **9 400 logements sociaux étudiants supplémentaires qui ont été financés**, témoignant d'une dynamique de production déjà solide. C'est le résultat de la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne productive allant des services de l'Etat et des collectivités, des élus aux associations, aux architectes et bureaux d'études, aux CROUS, aux organismes de logement social, aux promoteurs et constructeurs immobiliers.

Cependant, ces résultats, bien que conséquents, demeurent insuffisants. Le Gouvernement en a pleinement conscience et assume avec lucidité et humilité la difficulté persistante de l'accès au logement étudiant. C'est pourquoi le logement étudiant a été déclaré, en janvier dernier, **Politique Prioritaire du Gouvernement (PPG)**.

La feuille de route engagée par l'État vise à **aller plus loin, plus vite, et plus fort** : relancer la production, activer l'ensemble des leviers disponibles et mobiliser toutes les solutions possibles. Cette politique publique porte en priorité sur le développement de logements étudiants abordables (sociaux ou intermédiaires), mais s'accompagne également d'un travail de fond sur la relance de l'investissement locatif privé. Car pour relever ce défi, il est indispensable d'apporter une réponse complète en articulant le parc social et le parc privé, afin de proposer à chaque étudiant une solution adaptée à sa situation.



Des objectifs ambitieux et des résultats au rendez-vous

À l'occasion de sa déclaration de politique générale le 14 janvier 2025, le Premier ministre François Bayrou a fixé une **trajectoire claire et ambitieuse** : produire **45 000 logements étudiants abordables d'ici 2027, soit 15 000 nouveaux logements par an sur les trois prochaines années**.

Pour y parvenir, le Gouvernement a déterminé des objectifs précis et structurés :

- **10 000 logements sociaux étudiants** (prêt locatif social - PLS) par an, destinés à offrir des loyers maîtrisés et éligibles aux aides personnelles au logement ;
- **5 000 logements intermédiaires** (logement locatif intermédiaire - LLI) par an, permettant de diversifier l'offre et d'apporter des réponses complémentaires aux besoins croissants.

La réalisation de cet objectif mobilise l'ensemble des services de l'État, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur, le CNOUS et les CROUS, les bailleurs sociaux et les acteurs privés.

Afin d'assurer une mise en œuvre effective et équilibrée, les **objectifs de production ont été territorialisés par région**. Cette territorialisation doit permettre d'adresser au plus près les besoins réels des étudiants. Les préfets et les recteurs de région sont chargés d'élaborer conjointement des plans territorialisés de relance de la production de logements étudiants qu'ils seront amenés à piloter. À compter du 30 septembre 2025, ces plans constitueront la feuille de route opérationnelle des acteurs locaux pour atteindre les objectifs fixés.



Dans le cadre de ces plans, les deux ministres ont demandé aux acteurs régionaux de :

- Recenser et mobiliser le foncier nécessaire ;
- Développer le logement locatif intermédiaire (LLI) sous forme de résidences-services destinées à des étudiants ou des jeunes actifs ;
- Favoriser les opérations innovantes tant en matière de production de logement locatif social (LLS) que de logement locatif intermédiaire (LLI) ;
- Mettre en place un comité de pilotage régional réunissant au moins deux fois par an les principaux acteurs concernés pour lever les blocages persistant sur les opérations ;

Deux fois par an, **les préfets de région et les recteurs sont invités à rendre compte aux deux ministres** des avancées réalisées au regard de la feuille de route régionale élaborée et des cibles fixées.

Cet engagement collectif démontre **la logique de résultats** dans laquelle s'est engagée le Gouvernement, avec des objectifs chiffrés, des responsabilités claires, une dynamique de coordination et de soutien aux porteurs de projets et un calendrier précis.

Une méthode et des moyens inédits

Pour donner corps à cette feuille de route ambitieuse, les ministres du Logement et de l'Enseignement supérieur ont lancé **un plan de mobilisation inédit**, combinant **dialogue territorial, innovation financière et suivi opérationnel renforcé**.

Un dialogue territorial renforcé

Un **tour de France des régions les plus tendues** a été initié dès le printemps 2025 par les deux ministres. À chaque étape, tous les acteurs concernés — CROUS, bailleurs, collectivités, préfets et recteurs — sont réunis autour de la table pour identifier les blocages et trouver, ensemble, les solutions adaptées.

En parallèle, sept territoires prioritaires ont été définis pour réduire les fortes disparités territoriales soulignées par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2025 : La Réunion, Île-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Bretagne et Pays de la Loire.



Avec un quart de l'effectif national, **l'Île-de-France** concentre **les plus forts besoins en logements étudiants abordables**, dans un contexte de rareté des petits logements et de loyers trop élevés pour les étudiants modestes.

Face à cette situation, une conférence régionale pour le logement étudiant s'est tenue le 1er avril 2025 à la Sorbonne, à l'initiative de la préfecture et du rectorat. Les ministres avec le préfet d'Île-de-France et la rectrice ont réuni tous les acteurs opérationnels le 6 mai dernier pour donner les impulsions nécessaires au déblocage des projets en cours.

Un plan d'action ambitieux a été déployé en Île-de-France avec **14 propositions concrètes, regroupées en quatre axes** :

- actions impliquant les CROUS et les universités

Ex : Mobiliser le foncier des universités pour réaliser des logements étudiants au plus près des lieux de formation

- actions mobilisant les collectivités locales

Ex. : renforcer l'animation régionale des OTLE (observatoires territoriaux du logement des étudiants) nouvellement labellisés par une coordination assurée par la Drihl et le rectorat

- actions en matière d'aménagement et d'urbanisme,

Ex. : assurer une mobilisation des EPA (établissements publics d'aménagement) en leur demandant un engagement sur une programmation en logements étudiants

- actions avec les bailleurs sociaux

Ex. : développer le parc de logements étudiants à loyers intermédiaires, en complément de l'offre sociale

D'ores-déjà, en juillet 2025 un programme comprenant 49 logements locatifs intermédiaires à destination des étudiants a été livré. Située dans le 13ème arrondissement de Paris, cette opération de CDC Habitat gérée par STUDEFI comptera 140 logements en PLUS (Prêt locatif à usage social) et en PLS (Prêt locatif social), en plus des logements locatifs intermédiaires.



Un pilotage resserré et opérationnel

Les deux ministres sont décidés à faire vivre la dynamique interministérielle de ce plan. Dès février 2025, ils ont mis en place une **taskforce interministérielle** composée de deux hauts fonctionnaires issus respectivement de la DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) et de la DGEIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle). Depuis le lancement du plan, ce binôme œuvre quotidiennement pour débloquer les projets au cas par cas.

66 opérations ont d'ores et déjà été identifiées et font l'objet d'un suivi rapproché. Plusieurs projets sont concernés en Ile-de-France, à Clermont-Ferrand, à Angers, à Biot, à Toulouse, à Font-Romeu, Rennes, Nantes, Montpellier, entre autres.

Le rôle des préfets et recteurs a été renforcé, notamment dans la gestion du foncier universitaire et d'État, levier clé pour accélérer la mise en chantier de nouvelles résidences. Des travaux avec la Direction immobilière de l'État ont été engagés pour **répondre aux attentes des préfets et des recteurs, apporter des réponses rapides et des recommandations** sur des montages innovants et optimisés pour que les projets se réalisent.

DES PROJETS INNOVANTS PORTÉS PAR LES CROUS

Trois résidences en marché de partenariat sont en cours de programmation sur la région Auvergne Rhône Alpes. Pilotées par les CROUS de Lyon et de Grenoble-Alpes, ces opérations font figure d'expérimentation : ce sont les premières du réseau à recourir à ce montage particulier.

- **Résidence à Saint Martin d'Hères**, portée par le CROUS de Grenoble-Alpes : 530 places. Date de mise en service : septembre 2025.
- **Résidence du campus d'Annecy Le Vieux**, portée par le CROUS de Grenoble-Alpes : 300 places. Date de mise en service : septembre 2026.
- **Résidence à Bron sur le campus Porte des Alpes**, portée par le CROUS de Lyon : 700 places. Date de mise en service : septembre 2025

Des moyens financiers d'une ampleur inédite

Le 13 mai 2025, les deux ministres ont obtenu de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) un engagement massif : **plus de 5 milliards d'euros pour accompagner et financer la production de 75 000 logements étudiants et jeunes actifs d'ici 2030.**

Outre ses prêts traditionnels sur fonds d'épargne, la Banque mobilise ses filiales (Icade, CDC Habitat) et des instruments d'ingénierie technique et financière pour garantir le lancement rapide de projets.

LE PROGRAMME AGILE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Le programme AGiLE a pour objectif de **créer 75 000 logements étudiant d'ici 2030** (50 000 en loyer social et intermédiaire et 25 000 en loyer libre), dont 45 000 sur la période 2025/2028, dans le cadre du plan gouvernemental.

D'ores-et-déjà opérationnel, le programme AGiLE, initié et piloté par la Banque des Territoires, soutiendra, en dette (3,5 Md€ de prêts sur Fonds d'épargne) et en fonds propres (1,5Md€ d'investissement de la Banque des Territoires et de filiales du groupe Caisse des Dépôts, aux premiers rangs desquelles Icade et CDC Habitat), la construction, la transformation d'actifs existants et la réhabilitation lourde de logements étudiants.

Une enveloppe de **20 millions d'euros dédiée à l'ingénierie territoriale**, complète ce programme afin d'accélérer le lancement des opérations.

Premières concrétisations :

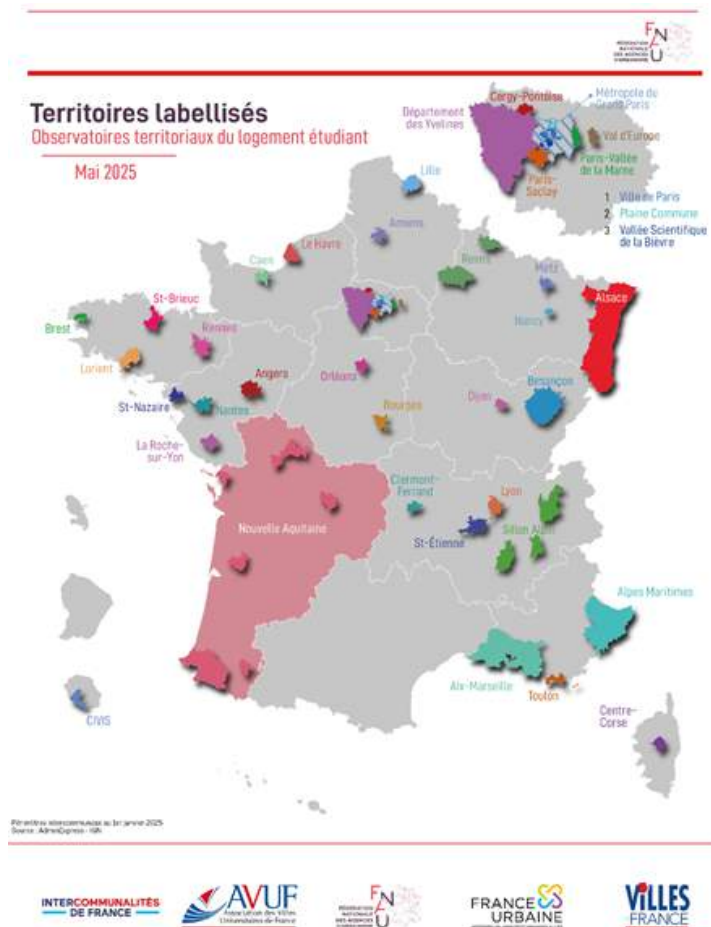
- la Banque des Territoires et Uxco Group construiront **18 résidences en trois ans, soit près de 7 000 lits**, avec un financement de 120 M€ en fonds propres sur un projet total de 800 M€.
- plusieurs **conventions opérationnelles seront signées prochainement** avec des universités notamment l'USPN (Université Sorbonne Paris Nord) qui va devenir un site pilote et d'expérimentation. Avec l'appui de l'EPAURIF (Etablissement public d'aménagement universitaire pour la région Ile-de-France), l'USPN a réalisé un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui doit être approuvé en novembre 2025. Le partenariat avec la Banque des territoires permettra d'approfondir l'accompagnement financier, stratégique et juridique, ainsi qu'en ingénierie, de l'Université.

Une mobilisation de tous les partenaires

Le Gouvernement poursuit la consolidation et la montée en puissance des Observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE), dans un réseau animé conjointement par l'AVUF (Association des villes universitaires de France) et la FNAU (Fédération nationale des agences d'urbanisme), afin de disposer de données et d'outils de suivi fiables, territorialisés et partagés.

A ce jour, 39 OTLE sont actifs, 20 d'entre eux ont renouvelés leur labellisation récemment, 14 ont été labellisés entre fin 2024 et début 2025, et 5 devront être renouvelés prochainement. Œuvrant à des échelles différentes, ils sont présents sur une grande partie du territoire français, et de nouveaux OTLE sont encore en cours de création. Ces observatoires éclairent l'action publique grâce à leur connaissance fine des besoins et permettent ainsi d'adapter les projets.

Parallèlement, des consultations et des groupes de travail sont en cours avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) et Action Logement, pour accroître encore les moyens mobilisés et bénéficier de leur savoir-faire en matière de production et de gestion de logements.



Une diversité des leviers mobilisés pour aller plus loin

Pour relever le défi du logement étudiant, **l'État mobilise une pluralité de solutions**. Au-delà des objectifs chiffrés, la méthode retenue consiste à favoriser l'innovation, expérimenter de nouveaux modèles et mieux valoriser l'offre existante

Simplifier pour favoriser l'innovation

Accélérer la production nécessite d'abord de **lever les freins normatifs et administratifs**. Deux évolutions législatives récentes et encouragées par la ministre du logement en témoignent :

- L'adoption, le 15 mai 2025, de la proposition de loi de simplification de l'urbanisme et du logement, portée par le député Harold Huwart et le groupe LIOT, qui apporte des avancées concrètes pour simplifier les procédures, faciliter la réhabilitation des zones d'activité, accélérer la production de logements sociaux et étudiants et donner davantage de souplesse aux collectivités.

En particulier, la PPL permet à l'autorité compétente de déroger au PLU, dans les zones urbaines ou à urbaniser, pour réaliser des logements destinés spécifiquement aux étudiants.

- L'adoption à l'unanimité le 5 juin 2025 de la proposition de loi portée par le député Romain Daubié, qui facilite la transformation de bureaux en logements et renforce les moyens d'action des CROUS, notamment en élargissant leur recours au marché de conception-réalisation ;

Ces réformes concrètes démontrent la **volonté du Gouvernement d'agir rapidement pour transformer l'environnement réglementaire et créer un cadre plus favorable** à l'innovation.

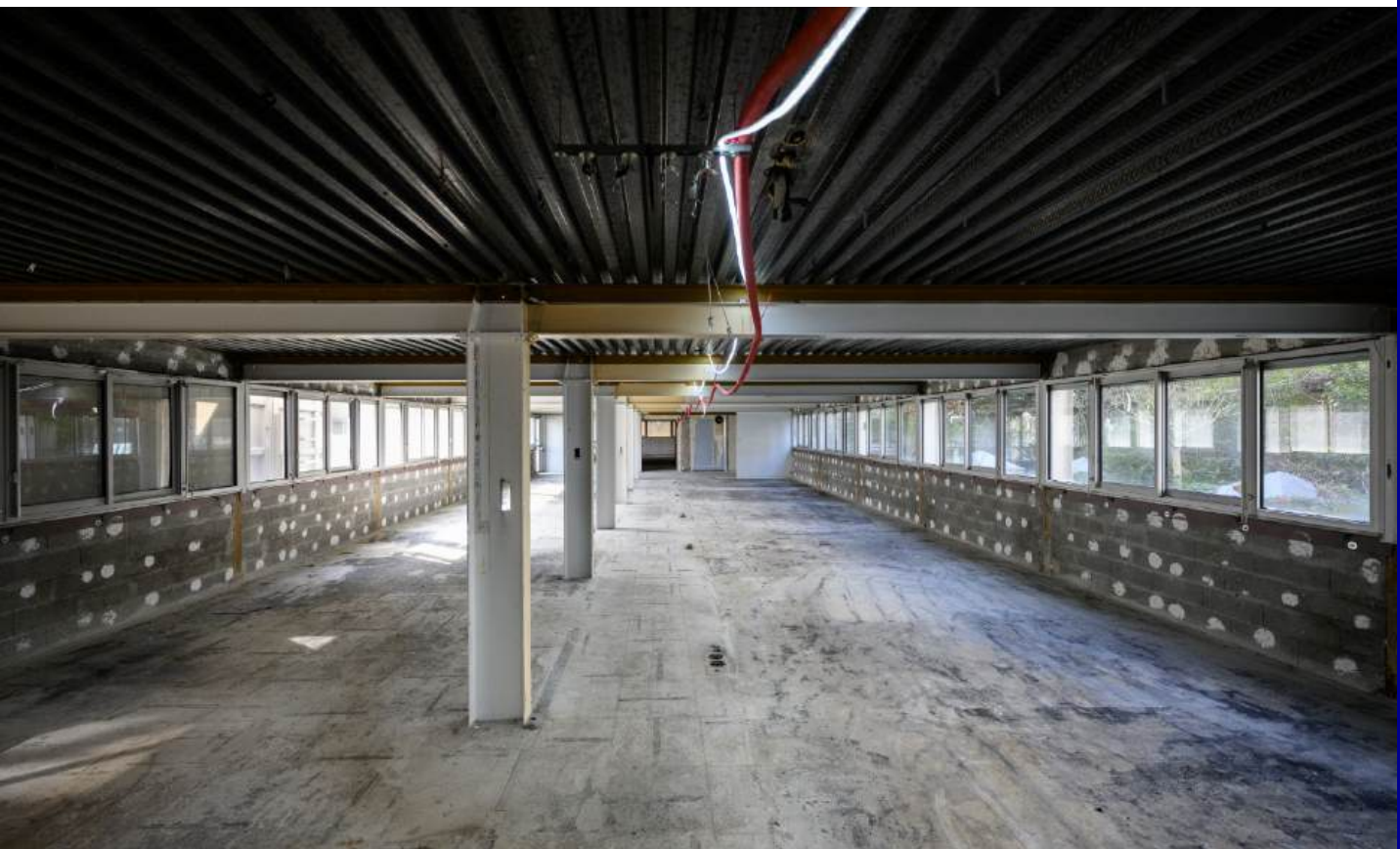
Associer l'ensemble des acteurs de l'écosystème à la réflexion

Pour aller plus loin, plusieurs missions et groupes de travail nationaux ont été lancés :

- Deux groupes de travail sur **la transformation de bureaux en logements** ont été initiés par la Ministre du logement :

Avec plus de **9 millions de m² de bureaux inoccupés en France, dont plus de 5 millions en Île-de-France**, la transformation d'actifs tertiaires en logements constitue un levier majeur pour répondre à la pénurie de logements, en particulier pour les étudiants.

La typologie des logements étudiants (logements tramés, mono-orientés, structure répétitive...) se prête particulièrement bien à la réversibilité de plateaux de bureaux et permet souvent des économies de projets plus favorables que pour la reconversion en logements familiaux (jusqu'à 25 % de réduction des coûts de travaux).



Transformer les bureaux vacants en logements : un gisement pour les étudiants

Deux rapports remis cet été à la ministre du Logement ouvrent la voie :

- Le rapport sur le **modèle économique et le financement**, rédigé par Nadia Bouyer (Action Logement Groupe) et Xavier Lépine (IEIF), propose une vingtaine de mesures fiscales et financières pour rendre ces opérations viables et attractives.
- Le rapport sur les aspects techniques et réglementaires, conduit par Roland Cubin (Groupama Immobilier), Laurent Girometti (EpaMarne-EpaFrance) et Philippe Vereecke (Bouygues Bâtiment IDF), avance **21 propositions techniques et réglementaires**, dont plusieurs prioritaires en matière d'incendie, d'accessibilité et de simplification des procédures.

Les deux groupes de travail étaient accompagnés par André Yché, dans le prolongement de sa première mission à ce sujet et du rapport qu'il avait rédigé en juillet 2024.

Ces travaux doivent désormais trouver une traduction opérationnelle :

- Certaines propositions fiscales ont vocation à **être intégrées au prochain projet de loi de finances**,
- D'autres feront l'objet d'un **travail technique approfondi avec les services de l'État** (sécurité civile, DHUP, Bercy...) afin de traduire rapidement les recommandations en termes de doctrines, décrets voire mesures législatives.

L'expérimentation lancée en Île-de-France **confirme l'intérêt du terrain** : l'appel à manifestation d'intérêt piloté par le Préfet de région a suscité 101 réponses. Les résultats seront publiés dans les prochaines semaines, mais d'ores et déjà on peut noter que **1 dossier sur 4 prévoit la production de logements étudiants**.

En complément de la construction neuve, la transformation de bureaux en logements représente donc une innovation clé pour diversifier l'offre et loger davantage d'étudiants dans les zones les plus tendues.



La construction hors site : une filière mobilisée au service du logement étudiant

- Un groupe de travail portait sur le **développement de la construction hors site** :

La construction modulaire, dite « hors site », est une **solution concrète qui permet de produire des logements plus rapidement et avec un moindre impact environnemental**. Le groupe de travail lancé par la ministre du Logement a réuni plus d'une trentaine d'acteurs : bailleurs, Cnous, promoteurs, aménageurs collectivités et acteurs de la filière.

Plusieurs propositions ont été finalisées fin juillet 2025 et seront formalisées dans la signature d'une charte d'engagement des acteurs de la filière à mobiliser des moyens et capacités de production, à simplifier les procédures permettant la possibilité plus généralisée à la construction hors-site. Certains acteurs (CNOUS, bailleurs sociaux, aménageurs) se sont engagés sur des objectifs chiffrés pouvant atteindre 70% de leur production annuelle.

De nombreux **retours d'expérience sont extrêmement positifs**, encourageant la capitalisation des expériences de plusieurs acteurs qui ont beaucoup innové sur des projets atypiques (Woodeum, COGEDIM, Nexity, GA Smart Building, ICADE, Bouygues Immobilier, Vinci).

Nous devons encourager cet outil précieux pour massifier l'offre en un temps réduit et répondre aux besoins dans les territoires les plus en tension.

Ces actions prennent corps sur le terrain grâce aux nombreux acteurs de l'écosystème qui se saisissent d'ores-et-déjà de ces opportunités. Plusieurs réalisations concrètes sont visibles, comme en témoigne la résidence universitaire Mouzaïa située dans le 19^e arrondissement de Paris et visitée par les deux ministres le vendredi 5 septembre 2025.

Zoom sur la visite officielle des ministres Valérie Létard et Philippe Baptiste à la résidence universitaire Mouzaïa (Paris 19e)

La résidence universitaire Mouzaïa développée par la RIVP (Régie Immobilière de la Ville de Paris), dans le 19e arrondissement de Paris illustre pleinement la dynamique enclenchée : elle incarne à la fois l'ambition de production, la qualité architecturale et environnementale, et l'engagement de tout l'écosystème pour offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études dignes.

Une transformation exemplaire : Fruit de la reconversion d'anciens bureaux, l'immeuble a été réhabilité par Canal Architecture et labellisé Architecture contemporaine remarquable. Une illustration forte de la capacité à donner une seconde vie au patrimoine tertiaire au service des étudiants et des jeunes.

Une résidence hybride sous gestion CROUS : Comptant 191 places (127 pour étudiants et 64 pour jeunes actifs), Mouzaïa est une résidence unique en son genre. Gérée par le CROUS de Paris, elle accueille à la fois des étudiants boursiers et des jeunes actifs dans leurs premières années de vie professionnelle.

Un modèle économique innovant : Grâce à un statut de foyer jeunes travailleurs, la résidence repose sur un modèle économique équilibré, construit en lien avec la RIVP et la CAF. Ce cadre permet au CROUS d'expérimenter de nouvelles modalités de gestion et d'adapter les loyers (410 € pour un étudiant, 532 € pour un jeune actif, avant APL), tout en garantissant un véritable accompagnement.



- Une mission parlementaire a travaillé sur **la relance de l'investissement locatif privé** :

Face à un parc CROUS structurellement limité – environ 250 000 logements sociaux étudiants pour plus de 3 millions d'étudiants – de nombreux jeunes et leurs familles se tournent vers **le marché locatif privé pour se loger**. Dans un contexte de forte tension immobilière, notamment dans les grandes métropoles universitaires, cette recherche de solutions dans le parc privé peut s'avérer complexe et coûteuse.

C'est pourquoi le Gouvernement a choisi de compléter l'effort massif sur le logement social étudiant par **une politique volontariste de relance de l'investissement locatif privé**, afin de libérer une offre supplémentaire indispensable. Encourager l'investissement permet ainsi aux étudiants et aux jeunes actifs l'accès à des logements abordables et adaptés à leurs besoins.

En mars 2025, la ministre du Logement a confié une **mission parlementaire au sénateur Marc-Philippe Daubresse et au député Mickaël Cosson** afin de définir un **statut fiscal attractif et pérenne pour les bailleurs privés**. Le rapport remis le 30 juin 2025 propose plusieurs mesures concrètes, parmi lesquelles **l'amortissement fiscal, des abattements renforcés ou encore des incitations spécifiques pour les loyers abordables**.

Ce cadre vise à redonner confiance aux propriétaires particuliers, à sécuriser et encourager la location de longue durée et, in fine, à ouvrir davantage le parc locatif privé aux étudiants et aux jeunes ménages. Il s'agit ainsi de mobiliser toutes les composantes du parc du logement, social et privé, pour répondre à la crise et offrir aux jeunes un parcours résidentiel plus fluide et plus équitable.

Expérimenter pour massifier la production

Le Gouvernement mise également sur des **expérimentations inédites** pour diversifier les solutions.

- Avec le réseau des CROUS, plusieurs expérimentations **de montages financiers innovants** seront lancées à l'automne 2025 (Angers, Clermont, USPN, Toulouse), en partenariat avec la Banque des Territoires, afin de consolider leur capacité technique et financière pour développer de nouveaux projets.
- Des projets de logement étudiant sur **le domaine public fluvial** sont également en cours : deux opérations pilotes, implantées sur des péniches en Île-de-France, proposeront 90 logements chacune à loyers sociaux (moins de 500 € avant APL). Ces résidences offriront un cadre de vie qualitatif et permettront un gain de temps de près de deux ans sur les délais de réalisation.

Ces expérimentations traduisent une volonté claire : **sortir des sentiers battus, tester de nouvelles solutions et capitaliser sur celles qui fonctionnent** pour déployer à plus grande échelle.

Promouvoir l'offre existante

Enfin, la réussite du plan passe aussi par une **meilleure visibilité des logements disponibles**. Beaucoup d'étudiants ignorent l'existence de résidences sociales étudiantes gérées par les CROUS, des bailleurs sociaux ou des associations.

C'est pourquoi le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a encouragé le développement de la **plateforme numérique nationale Mon Logement Étudiant**. En cours de déploiement, elle permettra de recenser l'ensemble de l'offre disponible, de la rendre plus lisible et de faciliter les démarches des étudiants en recherche de logement.

Si les résidences CROUS sont bien identifiées par les étudiants, les autres résidences étudiantes à vocation sociale ne le sont pas encore assez, en particulier par les boursiers qui n'ont pas obtenu de place lors des attributions CROUS et qui pourraient en être les bénéficiaires naturels.

Mon Logement Étudiant vise ainsi à regrouper progressivement l'ensemble des résidences étudiantes sociales, afin de simplifier l'accès au logement et de porter l'information aux étudiants, notamment boursiers, afin que ces derniers puissent accéder à un logement à loyer social. La plateforme propose également des **outils pratiques d'accompagnement à la décohabitation**, comme un simulateur d'aides et d'accompagnement à la construction d'un budget.

Grâce aux partenaires bailleurs ayant accepté de partager leur données, la plateforme **répertorie déjà 160 résidences étudiantes, soit 30 000 logements étudiants**. Conçue selon une méthode agile de développement de produits numériques, en collaboration avec la direction du numérique de l'État, elle sera améliorée grâce aux retours des utilisateurs, récoltés en continu. La plateforme a vocation à fournir aux étudiants une visibilité la plus complète possible du parc social qui leur est dédié. Les résidences CROUS y seront ainsi également intégrées dans les prochaines semaines, de même que d'autres résidences sociales. Mon Logement Etudiant vise donc à devenir la plateforme de référence du logement social étudiant.

Par cette mise en visibilité du parc de logement mais également un indicateur de prix du loyer dans le parc privé pour chaque métropole qui sera prochainement accessible, Mon Logement Etudiant doit également permettre d'éclairer les futurs étudiants et leur famille lors des choix de territoires d'études.

Face à l'urgence du logement étudiant, le Gouvernement a choisi d'agir avec détermination. Grâce à une feuille de route ambitieuse, des moyens financiers inédits, une mobilisation de tous les acteurs et une volonté d'innover, l'État et ses partenaires se donnent les moyens de produire du logement abordable, en quantité et en qualité.

Chaque étudiant doit pouvoir se loger dignement pour réussir son parcours. C'est l'engagement collectif qui guide l'action du Gouvernement : faire du logement étudiant non pas un obstacle, mais un levier de réussite et d'égalité des chances.

Contact

Christelle Monteagudo

Conseillère communication et presse de Valérie Létard

Tél. 01 40 81 17 26

Jean Xavier Arnaud

Conseiller communication et presse de Philippe Baptiste

Tél. 01 55 55 84 24



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU
LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*